



## REGLEMENT DU JEU « Grand JEU DU CARNAVAL »

### Article 1 : Société Organisatrice

La Société du Casino de Port la Nouvelle, S.A.S. au capital de 400 000 €uros ayant son siège social Place Paul Valéry 11210 Port la Nouvelle, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Narbonne sous le numéro 407 654 094, organise du 26 Janvier au 9 Février 2019 un jeu sous forme de tirage au sort sans obligation d'achat intitulé : « Grand Jeu du Carnaval ».

### Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toutes personnes majeures et non interdites d'entrée au casino. Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

La participation au jeu est limitée à un coupon par personne durant toute l'opération, les doublons seront retirés de l'urne avant le tirage au sort.

Présence obligatoire pour être tiré(e) au sort.

En l'absence du participant tiré au sort le coupon sera annulé et un tirage sera effectué immédiatement et ce jusqu'à ce que le gagnant soit présent.

Les gagnants ne pourront exiger qu'il leur soit remis une quelconque contrepartie en échange du cadeau gagné.

### Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, il suffit de se rendre à l'accueil du Casino de Port la Nouvelle du 26 Janvier au 9 Février 2019 pendant les heures d'ouverture, de remplir le coupon réponse et de le glisser dans l'urne mise à disposition.

Un tirage au sort en public sera effectué dimanche 10 Février à 16h30 et 10 gagnants seront tirés au sort en salle des machines à sous du Casino de Port la Nouvelle

Les 10 gagnants tirés au sort seront invités à choisir une des 10 boîtes surprises proposées

A l'intérieur des 10 boîtes sont glissées les photos des lots

Le dos du couvercle de chaque boîte est numéroté de 1 à 10

Chaque numéro est associé à un lot gagnant

Les boîtes sont toutes identiques de l'extérieur

Machines à sous ♦ Jeux de table ♦ Lounge-Bar ♦ Restaurant ♦ Privatisation



La liste des lots est la suivante :

- Coffret diffuseur d'huiles essentielles valeur 29,87 € (Boîte n° 1)
- Centrifugeuse valeur 34,67 € (Boîte n° 2)
- Appareil photo numérique compact valeur 38,64 € (Boîte n° 3)
- Nettoyeur vitre valeur 39,68 € (Boîte n° 4)
- Cafetière Senseo Capsule valeur 54,42 € (Boîte n° 5)
- Tablette 10,1" LOGICOM valeur 59,52 € (Boîte n° 6)
- Lecteur DVD Portable valeur 99,48 € (Boîte n° 7)
- TV LED Polaroid valeur 129 € (Boîte n°8)
- Ordinateur Portable 14,1" valeur 138,40 € (Boîte n° 9)
- Un week-end pour 2 personnes au Carnaval de Nice du 22 au 25 Février 2019
  - 4 jours / 3 nuits en chambre double confort formule petit déjeuner à l'hôtel Aston La Scala 4\* 12 Avenue Félix Faure à Nice
  - 2 places en promenoir à la Bataille de fleur le 23 février à 14h30 et pour le Corso Carnavalesque le 24 Février 2019 à 14h30
  - Valeur 616,20€ TTC offert par le **Casino de Port la Nouvelle**
  - Séjour acheté à l'agence de voyage « Cap Soleil Voyages », 15 cours Mirabeau 11100 Narbonne. (Boîte n°10)

#### Article 4 : Dépôt de règlement

Le présent règlement est consultable durant toute la période du jeu sur le site et à l'accueil du Casino de Port la Nouvelle

Le règlement est disponible à titre gratuit à toutes personnes qui en fait la demande à l'organisateur du jeu à l'adresse de la société organisatrice.

#### Article 5 : Litige

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui peut être consulté au sein du Casino de Port la Nouvelle

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la Société Organisatrice ; au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Narbonne, auquel compétence exclusive est attribuée.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables si le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté.

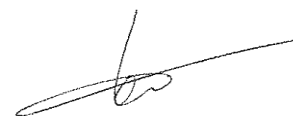
Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui peut être consulté au sein du Casino.

**Fait à Port la Nouvelle.**  
**Le 25 janvier 2019**

**CASINO DE PORT LA NOUVELLE**  
SAS au capital de 400 000,00 €  
Immeuble La Réserve - Place Paul Valéry  
11210 PORT LA NOUVELLE  
Tél. 04 68 40 04 07 - Fax 04 68 40 39 17  
RCS Narbonne B 407 654 094



**Monsieur Bruno GARCIA**  
**Directeur responsable**



**Machines à sous ♦ Jeux de table ♦ Lounge-Bar ♦ Restaurant ♦ Privatisation**

